



## **OSISKO ANNONCE LE RENOUELEMENT DE SON OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS**

**(Montréal, le 4 décembre 2017)** Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX : OR) (« Osisko » ou la « Société ») annonce son intention de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant l'acquisition aux fins d'annulation, de temps à autre, d'un nombre total pouvant aller jusqu'à 10 % du flottant public des actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») transigées sur la Bourse de Toronto (« TSX ») sur une période de 12 mois (le « programme »). Le début du programme doit être approuvé par le TSX.

Tous les rachats effectués dans le cadre du programme seront effectués au Canada par l'entremise des services du TSX, ou autres plateformes d'échanges, ainsi que par tout autre moyen permis par le TSX. Osisko paiera le prix courant sur le marché au moment du rachat. Le nombre total d'actions ordinaires rachetées sous le programme et le moment de ces rachats resteront à la discrétion d'Osisko et seront assujettis aux limites prescrites dans le Guide à l'intention des sociétés du TSX.

Le conseil d'administration d'Osisko est d'avis que, de temps à autre, la valeur sous-jacente de la Société n'est pas reflétée dans le cours des actions ordinaires, et que, par conséquent, le rachat d'actions ordinaires permettra d'augmenter la participation proportionnelle dans la Société et sera donc dans l'intérêt de tous les autres actionnaires d'Osisko.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2017, 157 024 383 actions ordinaires étaient émises et en circulation et la Société avait un flottant public 105 674 419 actions ordinaires.

La Société a racheté 150 000 actions ordinaires à un prix moyen de 12,15 \$ l'action ordinaire en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal ayant pris fin le 23 octobre 2017.

### **À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée**

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 131 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko se compose de cinq principaux actifs, y compris une redevance de 5 % en rendement net de fonderie sur la mine Canadian Malartic, la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 15,6 % dans Minière Osisko inc., de 12,8 % dans Métaux Osisko inc., de 13,3 % dans Ressources Falco Itée et de 32,8 % dans Barkerville Gold Mines Ltd.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

## Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés dans ce communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, la réalisation des occasions d'affaires et des opportunités, et les exigences de capital supplémentaire, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, mais sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, la satisfaction des toutes les conditions requises à l'utilisation de la facilité, la réalisation des bénéfices anticipés de la facilité, incluant l'acquisition de redevances, de flux de métaux et d'autres intérêts. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des commodités qui sous-tendent les redevances détenus par Osisko; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires dans les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un flux; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles, ou sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; une issue défavorable d'un litige relié à une quelconque propriété dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un droit; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux l'infrastructure, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou d'autres intérêts, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques inhabituelles ou imprévues et métallurgiques, des affaissement ou des effondrements de terrains, les inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce communiqué de presse sont basées sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment: l'exploitation continue des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou d'autres intérêts par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de la divulgation faites par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des commodités qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; aucun changement défavorable à l'égard d'une propriété à l'égard de laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient entraîner que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus.

Pour plus d'informations sur ces facteurs et autres facteurs, et hypothèses sous-jacents aux énoncés prospectifs effectués dans ce communiqué de presse, veuillez vous référer à la plus récente notice annuelle de la Société déposée sur SEDAR et EDGAR. Ces énoncés reflètent les attentes de la Société en date du présent communiqué de presse et sont sujets à changement sans préavis après cette date. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement, ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :**

Vincent Metcalfe  
Vice-président, Relations aux investisseurs  
Tél. (514) 940-0670  
[vmetcalfe@osiskogr.com](mailto:vmetcalfe@osiskogr.com)

Joseph de la Plante  
Vice-président, Développement corporatif  
Tél. (514) 940-0670  
[jdelaplante@osiskogr.com](mailto:jdelaplante@osiskogr.com)